## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME M.R.C. DE KAMOURASKA



## AVIS PUBLIC

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale:

- 1. Que lors de la séance tenue le 13 janvier 2025, le conseil de la municipalité a adopté le projet de « Règlement numéro 392 visant à modifier le règlement numéro 326 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de préciser le territoire d'application ».
- 2. Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 3 février 2025, à 19 h, à la salle du conseil sur le premier projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
- 3. Que ledit projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.
- 4. Que le projet de règlement vise à préciser que le territoire d'application correspond prioritairement aux limites des lots illustrés à la carte de l'annexe 1 du règlement.
- 5. Qu'à compter de la signification du présent avis et jusqu'à la tenue de l'assemblée publique de consultation, le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice de la mairie situé au 7, rue Caron à Saint-Pacôme.

Donné à Saint-Pacôme, ce 21e jour du mois de janvier 2025.

François Pelletier

Directeur général adjoint

Et greffier-trésorier adjoint

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Assemblée publique de consultation

Je, soussigné, François Pelletier, directeur général adjoint et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Pacôme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public /Assemblée publique de consultation en affichant trois (3) copies aux endroits désignés par le Conseil (7, rue Caron, 201, boul. Bégin et sur le site internet de la Municipalité) entre 13 h et 16 h 30, le 21<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 21<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2025.

François Pelletier

Directeur général adjoint

Et greffier-trésorier adjoint